

## LES ENTREPRISES DE COLLECTE ET DE RECUPERATION

### LES ENTREPRISES DE COLLECTE

Jusqu'à récemment, l'activité des entreprises de collecte consistait principalement à collecter les déchets en mélange et les acheminer vers les centres de stockage de classe 2, à défaut vers les unités d'incinération d'ordures ménagères.

Aujourd'hui, face à la limitation de la mise en décharge et aux obligations applicables à certains déchets spécifiques (emballages, déchets électriques et électroniques, pneus...), ces entreprises offrent d'autres services permettant aux producteurs de déchets de répondre à la réglementation : collecte séparée des déchets valorisables, tri et conditionnement, puis transport vers les unités de valorisation.

### LES ENTREPRISES DE RECUPERATION

Les entreprises de récupération collectent les déchets valorisables, les regroupent et les préparent en les conditionnant en lots homogènes selon les besoins des industries utilisatrices de matières premières secondaires. L'activité des entreprises de récupération s'apparente à celle du négoce. Les matériaux récupérés s'achètent et se revendent sur le marché national et international en fonction des cours en vigueur.

Ces dernières années, les entreprises de récupération se sont également diversifiées en proposant la collecte de déchets banals en mélange et leur transport vers les centres de stockage de classe 2, devenant ainsi, pour partie de leur activité, prestataires de service.

La plupart de ces sociétés sont adhérentes à la FEDEREC (Fédération des professions du recyclage).

En 2001, le secteur de la récupération et du recyclage compte 3 400 entreprises dont presque la moitié a pour activité principale la récupération des ferrailles et des métaux non ferreux. La profession emploie environ 27 400 personnes, ce qui représente une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. Enfin, 35 millions de tonnes ont été retirées du flux des déchets et transformées en matières premières, soit une progression de 3 % par rapport à l'année précédente (*Source : FEDEREC*).

Globalement, l'activité de récupération fournit 30 % de nos approvisionnements en matière première et constitue le premier gisement minier français.

### REGLEMENTATION

En application du décret du 30 juillet 1998, pour exercer les activités de transport par route, de négoce et de courtage de déchets, les entreprises de collecte et de récupération sont tenues de déposer une déclaration auprès du préfet du département où se trouve leur siège social.

### ADRESSES UTILES

---

#### ORGANISMES PROFESSIONNELS

##### FEDEREC

##### Fédération des professions du recyclage

101, rue de Prony

75017 Paris

☎ 01 40 54 01 94

Site Internet : [www.federec.org](http://www.federec.org)

##### FEDEREC SUD OUEST ATLANTIQUE

(DEPARTEMENTS 16 ET 17)

Résidence Le Signal

33, rue Auguste Lamire

33700 Mérignac

☎ 05 56 47 33 12

##### FEDEREC OUEST (DEPARTEMENTS 79 ET 86)

24, rue de la Fosse

44000 Nantes

☎ 02 40 48 51 30

Site Internet : [www.federec-ouest.com](http://www.federec-ouest.com)

##### FNADE

##### Fédération nationale de la dépollution et de l'environnement

33, rue de Naples

75008 Paris

☎ 01 53 04 32 90

Site Internet : [www.fnade.com](http://www.fnade.com)

## **RECUPERATEURS COLLECTEURS MULTIMATERIAUX**

Récupérateurs collecteurs multimatériaux

### **LES DECHETERIES**

D'une façon générale, la déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé, conçu pour permettre aux usagers d'effectuer eux-mêmes le tri de leurs déchets en les déposant dans des conteneurs ou des bennes spécifiques.

La déchèterie est un lieu de transit et d'orientation des déchets, préférentiellement vers les filières de valorisation et, à défaut, vers les filières de traitement.

On distingue deux types de déchèteries :

- la déchèterie d'entreprises
- la déchèterie publique.

### **LA DECHETERIE D'ENTREPRISES**

Il s'agit d'un équipement spécifiquement créé pour répondre aux besoins des entreprises pour le dépôt sélectif de leurs déchets banals et de leurs déchets dangereux produits en petites quantités.

La déchèterie d'entreprises est une installation particulièrement bien adaptée pour les petits producteurs qui ne peuvent contracter avec un professionnel de la récupération ou de la collecte, ainsi que pour les entreprises situées en zone rurale, éloignées des grands centres de valorisation et de traitement.

Il s'agit, avant tout, d'un service de proximité favorisant le regroupement des déchets sur un même site afin de limiter les coûts d'exploitation.

### **LA DECHETERIE PUBLIQUE**

La déchèterie publique est un lieu où les particuliers apportent leurs déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés. Ces déchets sont répartis dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient, selon leur nature, valorisés, traités ou stockés.

Certaines déchèteries publiques acceptent les déchets des petits producteurs (artisans et commerçants). Leur accès est réglementé par des restrictions relatives au volume de déchets, à leur nature, et peut faire l'objet d'une facturation selon les quantités déposées. Les conditions d'accès diffèrent d'une déchèterie à l'autre. Pour les connaître, il est nécessaire de contacter l'exploitant du site.

En Poitou-Charentes, la Charte Qualité Déchèteries, mise en place à l'initiative de la délégation régionale de l'ADEME et du Conseil Régional pour optimiser le fonctionnement des installations, récompense, depuis 2002, les déchèteries qui accueillent les déchets des professionnels en respectant certaines conditions. Ces déchèteries sont identifiables grâce au label spécifique "Déchèterie Professionnels".

### **ADRESSES UTILES**

---

#### **DECHETERIE D'ENTREPRISES**

##### **Déchèterie artisanale du Pays Royannais**

ZI La Queue de l'Ane

17200 Saint-Sulpice de Royan

☎ 05 46 05 02 58

#### **DECHETERIES PUBLIQUES acceptant les déchets d'entreprises**

##### **Syndicat Intercommunal du Val de Loire**

ZI N°4 Saint-Porchaire

79300 Bressuire

☎ 05 49 81 73 95

##### **Syndicat Intercommunal du Val de Loire**

ZI de Longchamps

79140 Cerizay

☎ 05 49 80 08 97

**Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre**  
Les Grands Champs  
79260 La Crèche  
☎ 05 49 05 31 63

**Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre**  
Avenue de l'Ecole Militaire  
79400 Saint-Maixent l'Ecole  
☎ 05 49 76 22 82

**Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre**  
Bel Air  
Route de la Cueille  
79800 Pamproux  
☎ 05 49 76 38 37

**Val Vert du Clain**  
Les Millas  
86130 Saint-Georges-les-Baillargeaux  
☎ 05 49 62 03 03

## **LES CENTRES DE TRI ET DE TRANSIT**

### **LE CENTRE DE TRI**

Un centre de tri est une installation qui permet de séparer des catégories de matériaux (bois, papiers cartons, plastiques, métaux...), voire des sous-catégories (qualités de papiers cartons, familles de plastiques...), les unes des autres.

L'apport des déchets sur le centre est assuré par un collecteur ou un récupérateur, parfois par le producteur de déchets lui-même.

La collecte des déchets peut s'effectuer en mélange ou mieux encore en séparant les matériaux valorisables de ceux qui ne le sont pas, facilitant ainsi le tri et donc la valorisation.

Les déchets sont réceptionnés et convoyés vers une zone de pré-tri puis vers des postes de tri manuels et/ou automatiques. Ils font ensuite l'objet d'un conditionnement avant leur transport vers les filières de valorisation pour les déchets valorisables et les centres de stockage pour les refus de tri.

L'activité d'un centre de tri peut également comprendre la préparation et le conditionnement des déchets issus de collectes monomatériaux.

Le centre de tri apporte une solution aux producteurs qui veulent limiter les contraintes techniques ou logistiques liées au tri des déchets à la source dans l'entreprise.

Les centres de tri spécialisés dans le traitement des DIB sont moins nombreux que ceux spécialisés dans les collectes sélectives des déchets ménagers.

### **LE CENTRE DE TRANSIT**

Le rôle du centre de transit est de constituer des lots importants de déchets à partir de lots de petite taille ou de faible densité afin notamment d'optimiser les coûts liés au transport.

L'apport sur le site est assuré par un collecteur ou par le producteur lui-même.

Un centre de transit accueille aussi bien des déchets provenant d'une collecte sélective multimatériaux que des déchets en mélange.

Les déchets sont regroupés et stockés avant d'être acheminés vers une unité de tri ou de traitement.

Ce type d'équipement se justifie, à partir d'une certaine distance, par l'économie réalisée sur les coûts de transport. Il est plus particulièrement adapté aux zones rurales ou aux zones industrielles géographiquement éloignées des unités de tri et de traitement. Il doit être implanté au plus près de la zone de collecte.

Il s'agit, là encore, d'un service de proximité.

## **ADRESSES UTILES**

---

### **CHARENTE**

**SVE Onyx**  
ZA Le Mas de la Cour  
Rue Louis Blériot  
16100 Châteaubernard  
☎ 05 45 35 00 57

## CHARENTE MARITIME

**SOCCOIM Onyx**  
12, rue de Galilée  
17440 Aytré  
☎ 05 46 31 16 74

**SURCA**  
ZI des Sœurs Est  
15, rue Hubert Pennevert

17300 Rochefort  
☎ 05 46 99 89 27

**TRI 17**  
L'Aubépin  
17220 Salles-sur-Mer  
☎ 05 46 55 32 00

## DEUX SEVRES

**SITA Centre Ouest**  
ZI Saint-Florent  
200, rue Jean Jaurès  
79000 Niort  
☎ 05 49 04 24 93

## VIENNE

**SOCCOIM Onyx**  
La Galonnière  
86240 Iteuil  
☎ 05 49 57 09 57

**Val Vert du Clain**  
Les Millas  
86130 Saint-Georges-les-Baillargeaux  
☎ 05 49 62 03 03